



Période d'essai: le CDI ou la loi?

Par **Bou**, le **28/09/2009** à **11:52**

Bonjour,

J'ai enchaîné un CDI après un CDD dans la même société. Je ne devrais donc pas avoir de période d'essai à effectuer. Cependant, elle est mentionnée dans mon contrat de travail (3 mois).

J'ai peut-être trouvé un emploi dans une société qui a besoin de quelqu'un immédiatement. par conséquent, être en période d'essai m'arrangerais bien...

Qu'est-ce qui prévaut, mon contrat ou la loi?

En vous remerciant d'avance.

Par **Bou**, le **28/09/2009** à **12:20**

Peut-être que cela a une incidence: en CDD j'étais ETAM, maintenant je suis cadre... Est-ce que cela joue sur la notion de "qualités et compétences requises" différentes et qui pourrait justifier cette période d'essai?